

## Aux familles

La Pommeraye, le lundi 19 juillet 2021

**Objet :** situation à l'EHPAD

Madame, Monsieur,

Dans son allocution du 12 juillet, le Président de la République nous a tous mis en garde face au risque majeur d'une 4<sup>ème</sup> vague d'épidémie de COVID 19, en particulier à cause de la diffusion du variant DELTA, trois fois plus contagieux que la souche d'origine.

**Voici l'information que nous avons reçue le 16 07 de l'ARS (Agence Régionale en Santé)**

## FOCUS SUR LE VARIANT DELTA

Jugé plus contagieux, le variant Delta dit " indien " a été classé comme "préoccupant" le lundi 10 mai, par l'Organisation mondiale de la santé. Ce variant est désormais l'objet d'une diffusion rapide dans le monde entier, où il provoque une reprise épidémique. Désormais majoritaire en France, sa vitesse de propagation très rapide a favorisée les nouvelles mesures prises ces derniers jours dans le cadre du Pass sanitaire. La vaccination reste très efficace contre ce variant. Sa détection doit donner lieu à un isolement rapide des patients contaminés ainsi que de leurs contacts afin d'éviter sa diffusion.

### Et dans les Pays de la Loire ?

Le variant Delta est maintenant majoritaire en Pays de la Loire et représente 82% des cas positifs. Il est très présent en Loire-Atlantique et en Vendée. Cette situation est susceptible d'évoluer. Les épisodes de contamination font l'objet d'un suivi renforcé. Des médiateurs de lutte anti-covid sont présents pour le dépistage et apportent toutes les recommandations nécessaires.

Les EHPAD sont particulièrement vulnérables, des mesures spécifiques sont en train de se mettre en place. Le Pass sanitaire sera obligatoire en EHPAD, dès le début du mois d'août. **À cette date tous les professionnels et les proches devront montrer à l'entrée, soit :**

1. Un test négatif de moins de 48 h (PCR en laboratoire, ou antigénique en pharmacie : à confirmer)
2. Un certificat de vaccination complet (2 injections dont la seconde depuis plus de 7 jours)
3. Un document attestant du rétablissement du Covid datant d'au moins 15 jours et moins de 6 mois.

Un Conseil des ministres se tiendra le 21 juillet et viendra encadrer et préciser ces obligations.

**Nous tenions à vous en informer dès maintenant pour que vous puissiez prendre vos dispositions. Si vous faites partie du cas n° 1, il vous appartient de vous organiser pour que votre pass sanitaire soit conforme, en conséquence vous devrez anticiper vos rendez-vous de dépistage auprès d'un laboratoire ou d'une pharmacie si le test antigénique est accepté.**

Nous serons amenés à mettre en place un dispositif de contrôle, nous ne savons pas encore sous quelle forme. Nous vous tiendrons au courant dès que nous en saurons plus.

Attention, notre situation est fragile. Sachez que dans la dernière circulaire de recommandations que nous avons reçue, il est précisé qu'à partir de 3 cas positifs dans un établissement (personnel **et** résidents), il est recommandé de confiner tous les résidents et de fermer l'établissement.

Merci à l'avance de bien vouloir transmettre ces informations à vos proches, et n'hésitez pas à leur dire que ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet. [www.francoisedandigne.fr](http://www.francoisedandigne.fr)

Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Brigitte RETAILLEAU  
Directrice